



Rapport sur le préavis municipal 06/2021 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2022

Commugny, le 12 octobre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 27 septembre et le 11 octobre 2021 pour étudier le préavis no 06/2021. Elle tient à remercier Monsieur le syndic Xavier Wohlschlag, et la boursière Madame Natacha Riccio pour la qualité des informations fournies dans le préavis et les renseignements complémentaires donnés pendant les séances.

La Municipalité a expliqué les raisons de son choix pour une augmentation du taux d'imposition de 1,5 points en soulignant que le ménage courant devrait être couvert par les recettes fiscales et qu'une politique d'investissements ne devrait pas uniquement être basée sur la capacité d'augmenter les dettes mais sur une vision à long terme en dégagant une marge d'autofinancement positive pour permettre le financement des investissements.

En prenant l'exemple du budget 2021 avec un déficit de 1,6 mios on aurait besoin d'une augmentation de 6 à 7 points (CHF 236'000 par point) pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Un rapport établi par le canton sur les finances communales vaudoises a analysé la situation financière commune par commune. Cette analyse a mis en exergue des situations très disparates. Sur la période 2015-2019, 30 communes, dont Commugny, sont jugées à risque en raison de leur très mauvais degré d'autofinancement et de leur très faible capacité d'autofinancement.

Malgré ce classement pas glorieux, la situation financière de la Commune peut toujours être considérée comme saine en disposant de liquidités de 3 à 4 mios projetées pour la fin de l'année 2021 et sans endettement.

En raison, notamment, de l'explosion des reports de charges cantonales sur les communes, et sur Commugny en particulier, la situation financière de la Commune se détériore depuis 5 ans : C'est grâce à de belles années financières que la Commune a pu accumuler jusqu'à 10 mios de fortune et de rester sans dettes.

Pour corriger cette situation à risque (dès 2016, les liquidités sont utilisées non seulement pour financer les investissements, mais également pour assurer le ménage courant), nous avons le choix d'attendre encore une année en espérant un meilleur avenir ou nous pouvons agir dans trois directions: réduire les dépenses maîtrisables, freiner les investissements ou encore augmenter les revenus. La Commission des finances est

convaincue que la Municipalité réussira à stabiliser les charges maîtrisables au niveau actuel considéré comme raisonnables, malgré une augmentation de la population. Le volume des investissements ne saurait guère être fortement comprimé, lui non plus, étant donné qu'il contient essentiellement des dépenses inévitables de conservation du patrimoine administratif.

Il ne reste donc que l'augmentation des revenus. Hormis la modification du taux communal d'imposition, il est difficile d'imaginer des mesures dépassant le niveau de la brouille. Sur la base du budget 2021 avec un déficit de 1,6 mios, une diminution des charges cantonales de 0,8 mios (selon les acomptes 2022 publiés récemment) et en admettant que les recettes restent au même niveau, il faut trouver 0,8 mios pour arriver à couvrir les dépenses. L'augmentation proposée de 1,5 points devrait générer des revenus fiscaux de CHF 354'000 (basé sur la valeur de CHF 236'000 par point d'impôt) qui est insuffisant pour atteindre l'équilibre budgétaire dans l'immédiat mais qui permettra d'entamer un retournement de la tendance.

La marge d'autofinancement restera probablement négative, mais nous pouvons encore compter sur les liquidités disponibles ainsi que sur la capacité de financer des projets par des emprunts. La Commission des finances remarque enfin que cette hausse du taux communal ne bénéficiera pas à Commugny, mais servira exclusivement à financer les fortes hausses des reports de charges du Canton et de la péréquation au profit d'autres communes, même si un début d'amélioration a été entamé. Elle est la conséquence de décisions et de politiques hors de notre influence.

Conclusion

Un proverbe danois dit que la prévision est difficile surtout lorsqu'elle concerne l'avenir. Avec des inconnues sur les revenus ainsi que sur les charges non maîtrisables, les décisions sur les finances communales doivent être basées sur une stratégie à long terme qui a pour objectif un équilibre budgétaire et une capacité d'autofinancement.

La Commission des finances considère que l'approche prudente proposée par la Municipalité assurera de maintenir les finances communales à un niveau acceptable pendant cette période incertaine.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 06/2021.

Pour la Commission des finances :

Patricia Panetto

Samantha Kuchárik-Mengotti

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf

